

82

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 20. — Août 1892.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnessse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SEN LIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1892

Imprimerie Administrative et Commerciale

FONDÉE EN 1731

Ernest Payen

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

PAPETERIE

LIBRAIRIE

ARTICLES DE BUREAUX

CARTES DE VISITE
LIVRAISON Rapide. — Prix Modérés.

LIVRES D'ÉCRITAINES

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vetry. — M^{me} Corbin. — M. de Vetry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vanroys.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Évêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président* — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vanroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Trésorier.....	Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Sallot, Tassin, Testard, Vaudier, Vincent.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice Secrétaire* : M. Defiocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V. Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL LE-HAUL OUIV. — *Président* : M. Valadon. *V-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Sec.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

9564

CB :

4785

SHAS



0 000000 047852

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avs d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

SEIZIÈME EXPOSITION

DE

**Légumes, Fruits, Fleurs coupées,
Plantes en pots, de serre chaude ou tempérée,
d'orangerie et de pleine terre,
et d'instruments nouveaux ou perfectionnés
utiles à l'Horticulture.**

QUI AURA LIEU A SENLIS

les 17, 18, 19 et 20 Septembre 1892.

Le Samedi 17 Septembre, à six heures du soir.

Banquet.

Prix de la Souscription : 3 fr.

Le Dimanche 18 Septembre, à deux heures,

Distribution des Récompenses,

dans le local de la Société.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 7 AOUT 1892.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Sont admis membres de la Société :

MM. DUREAU, docteur à Senlis.

MOIRE, géomètre id.

MASSON (Louis), jardinier chez M. Rouyer, à Verneuil.

XIV^e VOLUME. — N^o 20. — AOUT 1892.

MM. MERCIER (Alphonse), à Villers-Saint-Frambourg.

POLY (Eugène), chez M. Roland père, à Senlis.

Sont présentés par M. Lozet :

MM. BILLION, jardinier chez M. Delaunay, à Rully.

PONJON (Célestin), garçon jardinier au château de Chaâlis.

HERBIER, maître d'hôtel à Betz.

LEGRAND (Antonin), jardinier à Saint-Pierre-Pont-point.

MAUPAS, chez M^{me} de Clinchamp, à Saint-Firmin.

La correspondance comprend :

Une lettre de M. Morel, ne pouvant assister à la séance.

Une lettre de la Société pomologique de France, à l'occasion de sa 34^e session, devant se tenir à Grenoble le 5 septembre.

Une note de M. Frigault, sur le moyen de détruire la Pucette du Chou.

Deux brochures de M. Ch. Joly : l'une sur la Maladie du Pêcher; l'autre sur la Société royale d'horticulture de Londres.

Le programme de l'Exposition de Tournay.

M. le Président fait part à l'assemblée de la nomination au titre de chevalier du Mérite agricole de M. Van den Heede, le dévoué vice-président de la Société régionale d'horticulture du Nord de la France, et de M. Péan (Armand), notre ancien collègue. Tous les Membres présents s'associent aux félicitations adressées par M. le Président aux nouveaux dignitaires.

Lecture est donnée des travaux du Conseil d'administration.

Le nouveau diplôme est définitivement adopté.

M. le Trésorier central fait connaître la situation financière de la Société.

M. le Président annonce qu'il a reçu de nouvelles médailles pour notre Exposition.

L'examen des Garçons jardiniers aura lieu le premier dimanche suivant.

Sont nommés membres de la Commission : MM. Brochon, Bordier, Delmont, Compiègne, Lozet, Tassin.

M. Brochon donne lecture d'un article de M. Baltet, sur le Pincement de la Vigne.

La séance est levée après le tirage de la TomLola.

DESTRUCTION DE LA PUCETTE DU CHOU

Voici un moyen bien simple de préserver des ravages de la pucette les semis de choux du printemps. Par un temps sec, disposer un carré de terre pour recevoir un coffre. Quand les plants commencent à lever, les couvrir d'une toile à pêcher pendant le jour, les laisser à l'air pendant la nuit. Faire cette opération jusqu'à ce que les plants soient assez forts pour se défendre à l'air libre.

J'ai réussi par ce procédé à avoir cette année des plants sur un terrain très sec, tandis que mes voisins, sur des marais, n'ont pu en avoir. Inutile d'ajouter qu'il faut arroser copieusement, principalement le matin avant de les couvrir.

FRIGAULT (GORDIEN).

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Garniture hivernale des Corbeilles, par M. Édouard ANDRÉ.
— L'expression de tristesse qui, pendant l'hiver, règne sur les jardins de nos régions tempérées, est encore augmentée par l'état dénudé des corbeilles et des plates-bandes, qui, durant la belle saison, sont garnies de plantes de serre.

Pour éviter, par une garniture temporaire, cet aspect peu agréable, divers systèmes ont été recommandés.

Le plus connu est certainement celui qui consiste à remplacer les plantes trop fragiles qui ont été admirées pendant la belle saison par de petits exemplaires d'arbustes à feuilles persistantes.

Ces arbustes, qui appartiennent pour la plupart aux espèces et variétés toujours vertes et panachées de *Buxus*, *Evonymus*, *Aucuba*, *Santolina*, *Rhamnus*, *Ligustrum*, *Ilex*, etc., sont élevés en pots et maintenus en touffes basses par une taille appropriée.

A l'automne, ces plantes sont disposées en bordures ou suivant des dessins variés, et, si les combinaisons sont bien faites, on peut obtenir des effets heureux.

Cependant, les massifs ainsi plantés présentent l'inconvénient de coûter relativement cher par la valeur des plantes et les frais de main-d'œuvre, et il existe un procédé qui remplit toutes les conditions voulues et qui, de plus, a le précieux avantage de ne coûter presque rien.

Il consiste à employer les extrémités des rameaux provenant de la taille des arbustes à feuillage persistant, et à les utiliser comme s'il s'agissait de plantes enracinées, c'est-à-dire qu'on les pique dans le sol, de manière à former des touffes, des bordures, etc. Ces massifs se conservent ainsi en parfait état depuis le commencement de l'hiver jusqu'au printemps.

Pour se procurer les rameaux nécessaires, au lieu de faire la taille des arbustes au printemps, on la fait dès le commencement de l'hiver. Les extrémités bien formées des rameaux sont alors mises de côté, et on s'en sert pour planter les corbeilles et les plates-bandes, qui auront dû auparavant être préparées et égalisées comme s'il s'agissait de faire une plantation véritable. On forme alors des groupes variés, des bordures ; on peut même exécuter des dessins, car on dispose d'une grande variété de couleurs.

Presque toutes les feuilles à feuilles persistantes peuvent être employées, ainsi que leurs variétés à feuilles panachées, et, dans cette catégorie, les Fusains, les Buis, les Houx, les Troènes, les Aucubas, les différents Lauriers, etc., étant les plus répandus, sont ceux qui, par conséquent, rendront le plus de services.

Les arbustes toujours verts ne sont pas les seuls végétaux qui peuvent être utilisés dans cette circonstance, et les petites familles d'un grand nombre de Conifères peuvent produire également un excellent effet.

Les Ifs communs, les Epicéas et quelques autres *Abies*, les Pins d'Autriche, P. Sylvestre, P. Laricio, etc., que l'on rencontre dans tous les parcs, se recommandent particulièrement pour un tel usage.

Il est bon d'employer également des feuillages diversement panachés de blanc et de jaune, par exemple la Santoline, qui, par sa couleur blanc-grisâtre, permet de faire de vigoureuses oppositions. Il est très facile de s'en procurer des rameaux en choisissant le moment opportun pour réfaire les bordures qui en ont besoin, ou simplement en les taillant.

La note gaie, très utile dans l'ensemble, nous est fournie par les fruits colorés de différents arbustes, au premier rang desquels il convient de citer le Buisson-Ardent, *Crataegus Lalandei*, qui a pris dans tous les jardins la place de l'espèce type *C. pyracantha*, un peu délaissée à cause de sa fructification moins abondante. Les *Cotoneaster microphylla*, *C. thymifolia*, etc., qui produisent un effet si charmant sur les masses de rochers où on les plante généralement, peuvent être utilisés, ainsi que les Arbousiers et beaucoup d'autres espèces, dans le même sens que les *Crataegus*.

En un mot, la liste des végétaux qui peuvent être employés pour ce mode de décoration des corbeilles pendant l'hiver est très étendue, et l'initiative personnelle dispose d'un champ très vaste quant au choix des espèces.

Nous avons été à même d'observer ce genre de décorations

dans plusieurs propriétés, notamment au château de Cangé (Indre-et-Loire) ; partout les résultats obtenus ont été excellents.

(Revue horticole).

* *

Culture commerciale du Chrysanthème à Montreuil-sous-Bois. — Un cultivateur de pécher de Montreuil, M. Lahaye, se livre à un genre de culture du Chrysanthème curieux et rémunérateur, qui peut rendre de grands services, principalement aux horticulteurs marchands.

Une variété est seule adoptée, on l'appelle *Antigone* ; ses fleurs, de taille moyenne, ont une coloration d'un blanc légèrement lilacé.

Ce Chrysanthème, multiplié au printemps, par séparation des drageons, est planté en plein champ, de 40 en 40 centimètres en tous sens. Chaque pied, pendant l'année, subit deux ou trois pincements.

A partir du 13 octobre, on commence à couper les branches au niveau du sol. Les boutons alors, parfaitement dessinés, ne sont cependant pas encore ouverts. Les branches réunies en bottes de 60 ou 80 centimètres de circonférence et apportées dans une buanderie, sont dressées et accrochées contre le paroi du mur. Aucune partie de la surface murale n'est perdue, les bottes se touchent toutes.

Dans chaque buanderie, il y a un appareil de chauffage muni d'une chaudière.

Après avoir disposé les bottes de Chrysanthèmes comme nous avons dit, M. Lahaye ferme hermétiquement le local ; il aveugle les fenêtres pour que la lumière ne pénètre pas, puis il emplit d'eau la chaudière de la buanderie et allume le feu. L'air se sature d'humidité, la température monte jusqu'à 25, 30 et 35 degrés. Si cette température et cette vapeur d'eau sont entretenues, les Chrysanthèmes fleurissent en l'espace de cinq jours. M. Lahaye vend les siens sur le Quai aux Fleurs et

chez les fleuristes de Paris ; il en produit annuellement une grande quantité. Les capitules, grâce à l'obscurité de la buanderie, sont parfaitement blancs. On comprend l'importance de cette coloration à cause des fêtes de la Toussaint. Ces fleurs, très achetées, pénètrent presque toutes et s'éparpillent dans les nécropoles, apportées par une population pieuse qui les sacrifie aux morts.

G. BELLAIR.

(Bulletin de la Société d'horticulture de Compiègne.)

* *

Cypripedium spectabile. — Un orchidophile bien connu, M. Otto Ballif, dans un numéro du *Moniteur d'horticulture*, donne d'excellents renseignements sur ce Cypripède et dit que cette remarquable Orchidée croît à l'état naturel dans les lieux marécageux de l'Amérique septentrionale, d'où on importe chaque année en Europe de grandes quantités de rhizomes. Cette espèce pouvant être acquise à des prix très modiques, on l'utilise avantageusement dans nos jardins pour l'ornementation des rocailles qui se trouvent près d'une pièce d'eau, où ce Cypripède à feuillage caduc et annuel fleurit à profusion pendant les mois de mai à juin. Ses ravissantes fleurs sont blanches, sauf le labelle (*sabot*), qui est admirablement teinté de rose violacé.

Peu de nos Cypripèdes de terre peuvent lutter avec cette espèce, de pleine terre, pour l'élégance de son port, la fraîcheur et l'éclat de ses fleurs ; aussi, ses qualités nous ont-elles engagé à en faire l'hôte de nos serres, en le soumettant à un léger forçage, qui nous a réussi parfaitement depuis plusieurs années.

Nous rempotons, en automne, les rhizomes dans un mélange de sphagnum haché, de terre tourbeuse et de terre franche, puis nous les abritons jusqu'à la fin de janvier sous châssis. A partir du mois de février, nous les rentrons en serre, en les soumettant à une température variant entre

+ 12° et + 20° C. Les plantes ne tardent pas à se développer avec vigueur et sont généralement en pleine floraison dans le courant de la cinquième semaine de leur mise en végétation.

*
**

L'Ampelopsis Veitchii. — Le *Bulletin de la Société des Vosges* parle en ces termes de cette merveilleuse plante grimpanche. Elle est plus élégante que la Vigne-Vierge de l'Amérique du Nord, plus facile à maintenir dans les limites voulues; elle s'attache seule aux surfaces qu'elle rencontre à l'aide de ses vrilles portant à leurs extrémités des espèces de suçoirs; son feuillage persiste plus de quinze jours après la chute des feuilles de la Vigne-Vierge. Ce feuillage, splendide par sa surface vernissée, est de forme et de couleurs très changeantes. Quand la plante se développe, les feuilles sont d'un rouge vif, puis la teinte tourne au vert brillant, et à l'automne cette teinte se change en un rouge lie de vin du plus bel effet. Cette espèce japonaise est très rustique, le froid de 1879-1880 ne l'a pas atteinte. Elle se multiplie de boutures, de couchis ou de graines. Les fruits (des baies noires) sont peu apparents, ils sont cachés par les feuilles qui s'imbriquent les unes sur les autres. *L'Ampelopsis Veitchii* est une plante qui, par son feuillage, peut préserver les murs de nos maisons de toute humidité.

*
**

Destruction des limaces. — Tous les ans, à pareille époque, les journaux publient des procédés nouveaux pour la destruction des limaces, et toujours ces procédés sont impuissants à conjurer les dégâts terribles causés par ce mollusque.

Nous croyons donc être utile aux horticulteurs et aux agriculteurs en leur indiquant un procédé des plus simples et qui a toujours parfaitement réussi. Ce procédé consiste à placer

dans les cultures quelques crapauds ou même des grenouilles; en quelques jours ces animaux dévorent toutes les limaces.

Nous savions que les Anglais employaient de plus en plus ce système; qu'il y a dix ans ils achetaient des crapauds 5 fr. le cent pour cet usage et qu'aujourd'hui ils les paient jusqu'à 3 fr. la douzaine.

Nous avons donc voulu tenter la même expérience et nous avons pleinement réussi.

Depuis trois ans, le jardin loué pour le laboratoire était abandonné, rempli de ronces et de lierres et absolument rempli de limaces. Nous y avons mis en liberté cent crapauds et quatre-vingt-dix grenouilles, et en moins d'un mois toutes les limaces étaient détruites.

Nous avons semé des Choux, des Epinards, des Laitues, des Chicorées, des Mâches, des fleurs de toutes sortes et pas une feuille n'est actuellement attaquée,

Aussi engageons-nous les cultivateurs à expérimenter ce procédé peu coûteux.

PAUL NOEL,

Directeur du laboratoire d'entomologie agricole à Rouen.

(*Le Moniteur d'horticulture*).

*
**

Les fruits véreux. — Quel n'est pas le désespoir des propriétaires en voyant chaque année une énorme proportion de leurs fruits attaqués par les vers ?

Plusieurs moyens de destruction ont été employés pour combattre ce fléau, mais aucun d'eux, peut-être, n'a donné d'aussi bons résultats que le procédé suivant, employé par M. Calmon, ancien élève de l'école d'horticulture de Versailles.

Se basant sur ce fait que les chenilles sont très rapidement tuées par l'alcool, M. Calmon s'avisa d'introduire une ou deux gouttes de ce liquide dans les trous des poires véreuses.

Presque invariablement le ver est détruit et le fruit arrive à la maturité parfaitement sain, gardant tout au plus la trace laissée par le passage du ver.

Si ce procédé n'est pas très pratique pour opérer sur de grandes quantités, il offre de sérieux avantages aux amateurs possesseurs de petits jardins, dont la principale préoccupation est de regarder chaque jour leurs plantes croître et leurs fruits mûrir.

M. Calmon ajoute que l'alcool cicatrise aussi très bien les plaies produites par la grêle sur les fruits.

(Revue horticole).

*
* *

Insectifuges (Cousins et Mouches). — Soit en vase, soit en rameaux détachés, l'*Eucalyptus globulus* est un insectifuge contre les cousins. Nos expériences de l'année dernière confirment celles de l'an d'avant.

Nous avons pensé que l'*Eucalyptus* (arbre si précieux, sur lequel nous avons fait une longue étude prête à être publiée), pouvait aussi être employé contre les mouches et les punaises. Nos expériences de 1890, celles de 1891, ont en effet abouti.

Dès à présent, il ne nous reste aucun doute : placés dans une alcôve où des myriades de punaises élisaient domicile chaque année, de petits rameaux d'*Eucalyptus* les ont fait fuir ou périr, à ce point que, malgré les grosses chaleurs de ces derniers jours, aucun de ces dégoûtants hyménoptères n'y a été découvert.

L'expérience a été aussi concluante pour les mouches; aucune n'est restée en un lieu où nous avons disposé quelques feuilles sèches d'*Eucalyptus*.

B. NICOLLET.

(Bulletin de la Société horticole dauphinoise).

*
* *

Destruction du Mildew. — M. le comte de Chavagnac a fait, à la Société d'horticulture de l'Allier, la très intéressante communication suivante sur un procédé très simple, employé par lui, avec succès, contre le Mildew :

Il a fait macérer dans l'eau, pendant douze heures, de la suie de bois, a filtré et essayé sur des treilles. Du jour au lendemain, une amélioration notable s'est produite.

La proportion du mélange a été de 4 kilog. de suie par 40 litres d'eau.

En présence d'une expérience très concluante, le procédé de M. de Chavagnac, très peu coûteux, mérite d'être recommandé.

(Annales de la Société d'horticulture de l'Allier).

*
* *

Recette domestique pour la cuisson des Légumes. — Il arrive fréquemment que des légumes tels que Pois, Haricots, Lentilles, cuisent mal et restent durs et secs, surtout quand ils sont vieux. Dans ce cas, on peut avoir recours au carbonates de potasse. Ce procédé, bien qu'il n'ait rien de malsain, communique aux légumes une petite saveur fade et astringente qui déplaît. Eh bien ! il est un autre procédé qui produit les mêmes bons résultats sans avoir les mêmes inconvénients. Au lieu de potasse, il suffit d'employer du sucre. Dans ce cas, outre que les légumes cuisent admirablement, ils acquièrent une saveur qui, unie à celle du sel de cuisine, est très agréable.

Nous ne prétendons pas innover ni en remonter aux ménagères; mais si quelques-unes ignoraient cette bonne chose, nous nous féliciterions de le leur avoir fait connaître.

(Revue horticole).

*
* *

Emploi de l'ammoniaque pour détruire les insectes. — Un chimiste de Paris, M. Vervinck, recommande l'emploi de l'ammoniaque liquide diluée pour la destruction des vers blancs, des lombrics et des insectes nuisibles à la betterave.

Depuis longtemps, m'occupant, dit-il, de cette question, j'avais essayé les produits les plus divers et ce sans résultat, lorsque je reconnus que l'ammoniaque liquide, étendue de 30 parties d'eau, était un poison des plus énergiques pour les vers et les insectes qui habitent le sol.

De plus, la terre qui a été arrosée acquiert une fertilité plus grande et les jeunes pousses de betteraves croissent rapidement sous l'influence de cet engrais.

Mais ce produit étant d'un prix élevé, il faut compter la dépense et s'assurer si l'on trouve un bénéfice à employer cette méthode pour sauver sa récolte.

L'ammoniaque liquide du commerce coûte environ 30 fr. l'hectolitre; pour arroser un hectare de terre, il faut 5 hectolitres qui, dilués au cinquantième, donneront 25.000 litres pour 10.000 mètres carrés de surface, c'est-à-dire que chaque mètre carré recevra 2 litres 40 de ladite solution.

Dans ces conditions, avec 150 fr. de dépense on aura sauvé une récolte qui doit fournir un certain profit en détruisant pour l'avenir cette cause de perte.

Donc, sans escompter l'avenir, le producteur aura un puissant intérêt à faire ce sacrifice et à assurer son rendement à l'hectare.

L'arrosage peut être fait au moyen d'un tonneau-distributeur de purin.

Cette solution peut rendre des services aux maraichers, aux jardiniers et même aux arboriculteurs; le dosage indiqué peut varier s'il s'agit d'autres produits que la betterave; l'expérience alors donnera des indications pratiques,

(*La Semaine agricole.*)

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois de Septembre.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
de Septembre.**

<i>Senlis</i>	Dimanche 4, à deux heures et demie.
<i>Crépy-en-Valois</i>	— 11, à deux heures, à l'Ecole communale.
<i>La Chapelle-en-Serval</i> ..	— 11, à deux heures, à la Mairie.
<i>Betz</i>	Jedi 13, à deux heures, à la Mairie.
<i>Pont-Sainte-Maxence</i> ..	Dimanche 23, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.
<i>Creil</i>	— 23, à deux heures, à la Mairie.
<i>Nanteuil-le-Haudouin</i> .	— 23, à deux heures, à la Mairie.

Emploi de l'ammoniaque pour détruire les insectes. — Un chimiste de Paris, M. Vervinck, recommande l'emploi de l'ammoniaque liquide diluée pour la destruction des vers blancs, des lombrics et des insectes nuisibles à la betterave.

Depuis longtemps, m'occupant, dit-il, de cette question, j'avais essayé les produits les plus divers et ce sans résultat, lorsque je reconnus que l'ammoniaque liquide, étendue de 50 parties d'eau, était un poison des plus énergiques pour les vers et les insectes qui habitent le sol.

De plus, la terre qui a été arrosée acquiert une fertilité plus grande et les jeunes pousses de betteraves croissent rapidement sous l'influence de cet engrais.

Mais ce produit étant d'un prix élevé, il faut compter la dépense et s'assurer si l'on trouve un bénéfice à employer cette méthode pour sauver sa récolte.

L'ammoniaque liquide du commerce coûte environ 30 fr. l'hectolitre; pour arroser un hectare de terre, il faut 5 hectolitres qui, dilués au cinquantième, donneront 25.000 litres pour 10.000 mètres carrés de surface, c'est-à-dire que chaque mètre carré recevra 2 litres 40 de ladite solution.

Dans ces conditions, avec 150 fr. de dépense on aura sauvé une récolte qui doit fournir un certain profit en détruisant pour l'avenir cette cause de perte.

Donc, sans escompter l'avenir, le producteur aura un puissant intérêt à faire ce sacrifice et à assurer son rendement à l'hectare.

L'arrosage peut être fait au moyen d'un tonneau-distributeur de purin.

Cette solution peut rendre des services aux maraîchers, aux jardiniers et même aux arboriculteurs; le dosage indiqué peut varier s'il s'agit d'autres produits que la betterave; l'expérience alors donnera des indications pratiques,

(*La Semaine agricole.*)

**Conformément au Règlement,
les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois de Septembre.**

**Réunion des Sections pendant le Mois
de Septembre.**

<i>Senlis</i>	Dimanche 4, à deux heures et demie.
<i>Crépy-en-Valois</i>	— 11, à deux heures, à l'Ecole communale.
<i>La Chapelle-en-Serval</i> ..	— 11, à deux heures, à la Mairie.
<i>Betz</i>	Jeu <i>di</i> 13, à deux heures, à la Mairie.
<i>Pont-Sainte-Maxence</i> ..	Dimanche 25, à dix heures du matin, à l'Hôtel-de-Ville.
<i>Creil</i>	— 25, à deux heures, à la Mairie.
<i>Nanteuil-le-Haudouin</i> .	— 25, à deux heures, à la Mairie.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	10 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	18 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcs et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.